On sait que le ministre des Affaires étrangères vient de créer en Chine un certain nombre de consulats nouveaux.

Voici le mouvement auquel cette création a donné lieu :

M. Hars, consul de 1re classe, chargé du vice-consulat de Han-Kéou, est nommé consul de Tchoung-King (poste créé.)

M. Dautremer, interprète de 1re classe à Tokio, est nommé vice-consul de France à Han-Kéou.

M. Bons, consul de 2e classe à Long-Tchéou, est nommé consul à Ssu-Mao (poste créé.)

M. François, consul de 2e classe à l'Assomption (poste supprimé), est nommé consul à Long-Tchéou.

M. de Pommeyrac, vice-consul à Sassari (poste supprimé), est nommé vice-consul à Tché-Fou (poste créé).

M. le vicomte de Bondy Riario, secrétaire d'ambassade de 2e classe, est nommé consul de 2e classe et chargé du vice-consulat de France à Formose (poste créé).

M. Gauthier, vice-consul à Pakhoï, est nommé consul de 2e classe, chargé du vice-consulat de France à Suez.

M. Dejoux, vice-consul à Suez, est nommé consul de 2me classe et chargé du vice-consulat de Pakoï.

M. Guillien, interprète de 1re classe à Shanghaï, est nommé vice-consul à Ho-Kéou (poste créé).

M. Kahn, interprète de 2me classe à Canton, est nommé vice-consul à Tong-King (poste créé).

Sont nommés interprètes de 2e classe :

M. Bauvais, élève interprète à Long-Tchéou ;

M. Sainson, élève interprète à Pékin;

M. Guibert, élève interprète à Tokio.

M. Frandin, consul à Séoul, est nommé consul général à Bogota.

NOUVELLES DU JOUR

La France représentée au couronnement du Czar

Paris, 23 janvier. — D'après le *Figaro*, c'est M. le général de Boisdeffre, chef d'état-major général de l'armée, qui représentera la France au couronnement du czar. Il sera accompagné d'un colonel et de deux capitaines qui ne sont pas encore désignés.

L'instruction de l'affaire Max Lebaudy

Paris, 23 janvier. — M. Carle des Perrières a été conduit ce soir à six heures — et, cette fois, les menottes aux mains — au cabinet du juge d'instruction qui l'interroge en ce moment. Le notaire de M. Max Lebaudy a transmis au juge les documents concernant son client.

Paris, 23 janvier. — M. Meyer a entendu cet après-midi, M. Waldeck-Rousseau, sur des faits qui lui avaient été signalés par des amis de M. Max Lebaudy, et qui sont relatifs à M. de Civry.

Le juge a donné, à Mme de Cesti, l'autorisation de voir son mari demain pour la première fois depuis qu'il est incarcéré.

Il a interrogé cet après-midi MM. de Cesti et de Civry.

L'instruction ne sera pas terminée avant une dizaine de jours, le juge étant obligé d'attendre le retour des commissions rogatoires envoyées en province, et de nouvelles commissions rogatoires devant être expédiées par lui.

Un incident dans la cour de la Chambre

Paris, 23 janvier. — On se souvient, peut-être, qu'il y a quelque temps, un individu placé dans les tribunes de la Chambre a jeté des fleurs et des bouts de papier aux députés.

Immédiatement arrêté, cet individu déclara se nommer Hornez, et avoir voulu attirer l'attention sur lui; on reconnut qu'on avait affaire à un détraqué, et la questure fit les frais de son rapatriement à Lens.

Or, ce soir, à 6 heures, un individu pénétrait dans la cour de la Chambre, donnant sur le quai d'Orsay, se mettait à gesticuler et à proférer de grossières injures à l'adresse des députés.

On se mit en devoir de l'arrêter; c'était Hornez qui, depuis quelques jours, était revenu à Paris, et essayait d'attirer de nouveau l'attention sur lui.

L'incident avait d'ailleurs passé inaperçu.

Hornez a été conduit au commissariat, où il a subi un court interrogatoire et de là, envoyé au dépôt.

Les dépenses de publicité

Paris, 23 janvier. — M. Castelain, compte déposer samedi, au projet de résolution déjà adopté, un article additionnel ainsi conçu :

« Les dépenses relatives à la publicité seront publiées à l'*Officiel* avec les noms des parties prenantes. »

Retour de Madagascar

Toulon, 23 janvier. — Le transport *Cathar*, de la Compagnie Nationale, affrété par l'Etat, a débarqué 253 passagers revenant de Madagascar. Il y a très peu de malades à bord.

Retour en France d'un ancien prisonnier des pirates au Tonkin

Marseille, 23 janvier. — Le paquebot *Saghalien*, courrier de l'Extrême-Orient, est arrivé cet après-midi avec 222 passagers, parmi lesquels M.Lyaudet et sa famille,qui avaient été capturés par les pirates du Tonkin.

Le général Metzinger, revenant de Madagascar, et qui s'était arrêté en Egypte, avait retenu son passage à Port-Saïd, sur le *Say halien* ; mais, depuis qu'il est en Egypte, le général est l'objet, chaque jour, de chaleureuses manifestations de la part des Français, et, sur leur demande, il a dû différer son départ.

Le général s'embarquera demain vendredi sur le courrier de Syrie et sera à Marseille, dans la journée de mercredi.

Les journaux du Tonkin rapportent des nouvelles des pirates, qui continuent leurs attaques et leurs déprédations. De nombreux engagements ont eu lieu avec nos troupes.

Les pirates ont blessé la sentinelle du Polokhans, situé en aval de la rive droite de Cap-Tan.

M. Lyaudet, qui fut victime d'un enlèvement, et d'une longue séquestration, a introduit une demande d'indemnité auprès du gouvernement chinois.

Le Sanh-Hi, un des derniers chefs pirates du Bay-Sai a été tué le 13 décembre. Evadé de la prison de Hung-Yen, il y a quatre ans, les miliciens l'ont surpris et mis à mort dans son village; sa tête a été exposée le soir même. sur le marché.

Le chef du canton de Phi-Mo, notre ennemi irréconciliable, a été arrêté et décapité, le 12 septembre,avec trois de ses partisans. Sa culpabilité avait été clairement établie; il exerçait une véritable terreur dans la région.

Ses partisans qui avaient pillé et incendié le village de Voy, ont été poursuivis ; quatre ont été arrêtés et décapités à Chu-Lang-Thuong.

Le « Dégoût » par M. H. Maret dans le « Radical »

Paris, 23 janvier. — Dans le *Radical*, M. Henri Maret publie demain un article intitulé : « *Le dégoût* » dont voici la conclusion :

« Et l'heure viendra où la botte d'un soldat heureux fera sauter par la fenêtre le Parlement imbécile, rejeté d'avance par la nation.

» Il y aura un moment où il n'y aura plus que les imbéciles et les canailles pour s'occuper des affaires publiques. Mais les libertés, dont nous sommes indignes, seront une fois de plus écrabouillées par M... je ne sais qui, contre qui personne ne se lèvera, attendu qu'il n'y aura plus personne. »

Séverine et Rochefort

Paris, 23 janvier. — On sait que, depuis quelques jours, une vive polémique est engagée dans l'*Intransigeant* et la *Libre Parole* entre M. Rochefort et Mme Séverine.

M. Rochefort s'en est pris à Mme Séverine qu'il a traitée successivement de : La *mère la violette* ; ensuite de *Maguelonne*, la compagne de Saltabadil etc., lui reprochant le compagnonage littéraire de M. de Labruyère, actuellement sous les verrous.

On a vu que Mme Séverine reprochait, hier encore, à M. Rochefort, de laisser, dans un dénûment complet, une sienne belle-sœur qu'elle a dû secourir.

Rochefort, dans l'*Intransigeant* de demain, conteste la parenté de la personne indiquée par Mme Séverine, et réédite ses griefs contre de Labruyère.

On nous rapporte, à ce sujet, que, demain, dans la *Libre Parole*, Mme Séverine publiera un article mouvementé et d'une forme excessivement violente, contre le directeur de l'*Intransigeant*.

Une cérémonie patriotique dans la Meurthe-et-Moselle

Toul, 23 janvier. — Le 25e anniversaire de la destruction du pont de Fontenoy a été célébré aujourd'hui à 10 heures du matin, dans le village de Fontenoy, près de Toul.

Après le service funèbre, plusieurs discours ont été prononcés devant l'église, notamment par l'abbé Briel, qui, au moment de l'occupation prussienne, était curé de Fontenoy.

Ce sont des francs-tireurs qui firent sauter le pont de Fontenoy et qui, par ce coup hardi, retardèrent de quelques jours la marche des Prussiens sur Paris.

Après la cérémonie religieuse, une plaque commémorative a été scellée sur un des murs de la grande place du village Avant de se séparer, le cortège s'est rendu au monument élevé à Maillard, tué à l'âge de 74 ans par les Prussiens, le jour où le pont sauta.

L'affaire des détournements de l'arsenal de Toulon

Toulon, 23 janvier. — Les quatre inculpés dans l'affaire des détournements commis à l'arsenal de la marine viennent d'être acquittés. A leur sortie, ils ont été félicités.

Une forêt dévorée par un incendie près de Luchon

Toulouse, 23 janvier. — Un violent incendie a dévoré une forêt de 11 hectares près de Luchon. Les flammes se voyaient à 8 kilomètres. Les causes du sinistre sont inconnues.

L'état de la reine des Belges

Bruxelles, 23 janvier, — L'état de la reine est en voie d'amélioration.

Une alliance entre la Russie et la Turquie

Londres, 23 janvier. — La *Pall Mall Gazette* publie la dépêche suivante, que nous reproduisons sous toutes réserve :

« Constantinople, 22 janvier. — Une alliance offensive et défensive a été conclue entre la Russie et la Turquie, sur les bases du traité D'Unkiar-Skelessi de 1833.

« Les ratifications du nouveau traité ont été échangées à Saint-Pétersbourg entre le Tsar et le général Avril Pacha.»

La *Pall Mall Gazette* rapproche, de ce fait, l'entretien que le sultan a eu hier avec M. Cambon, ambassadeur de France et qui a duré 2 heures.

Dissolution imminente des Cortès

Madrid, 23 janvier. — On considère comme imminente la dissolution des Cortès,et cette mesure éventuelle fait l'objet de tous les commentaires.

Bruit de la capture d'un navire par les Italiens dans la Mer Rouge

Paris, 23 janvier. — L'*Agence Nationale* communique la dépêche suivante :

« Rome, 23 janvier. — L'*Italia militari* assure qu'un navire, qui avait été signalé comme venant de Marseille, avec un chargement d'armes, a été capturé dans la Mer Rouge par les bâtiments de guerre italiens. Cette nouvelle est sujette à caution, d'autant plus que le blocus des côtes d'Afrique, n'a pas été proclamé. »

Les événements d'Orient

Constantinople, 23 janvier. — Le contre-coup des événements d'Arménie continue à se faire sentir en Perse. Une lettre reçue des environs de Zeitoun dit que deux colonnes arméniennes de 5 ou 600 hommes, marchant au secours des insurgés, auraient perdu beaucoup de monde dans une rencontre avec les troupes turques.

Les Persans auraient passé la frontière et massacré les Musulmans sur le territoire ottoman.

Une dépêche annonce que les consuls d'Alep arriveront demain à Zeitoun. Le ministère de la guerre a ordonné d'envoyer par Césarée mille hommes pour fermer Zeitoun du côté du Nord.

Les Français et les fonctions électives

Paris, 23 janvier. — Les bureaux ont élu aujourd'hui la commission chargée d'examiner la proposition de Pontbriand tendant à n'admettre dans les administrations publiques, armée, la marine et les assemblées électives, que des Français possédant la nationalité depuis trois générations.

Les membres élus sont MM. Brunet,de Lasteyrie,Mathé, Sauzet, Pochon, Bérard (Ain), Dubief, Lemoigne,Dejeante, de Pontbriand et Bezine.

Seul M. de Pontbriand, l'auteur de la proposition, l'admet telle quelle.

Sur les 10 autres commissaires, 5 sont opposés à la proposition, estimant suffisante la législation existante.

Les cinq autres, tout en consentant à rechercher s'il est possible d'ajouter quelques garanties à la législation actuelle, estiment que la proposition de Pontbriand est excessive et inapplicable.

Journaux et imprimés

Paris, 23 janvier. — M. Bazille a déposé une proposition de loi relative à la circulation des journaux, imprimés, etc.

L'honorable député de la Vienne établit trois catégories, avec tarifs différents.

Le tarif pour les journaux est le suivant : 2 centimes jusqu'à 50 grammes; 3 centimes jusqu'à 75 grammes; 4 centimes jusqu'à 100 grammes, et ainsi de suite en augmentant de 1 centime par 25 grammes.

La taxe sera réduite de moitié pour les journaux circulant dans le département de leur publication, et dans les départements limitrophes. C'est la première catégorie.

La seconde comprend toute autre publication périodique.

Tarif : celui des journaux augmenté de 50 0/0, 3 centimes jusqu'à 50 grammes, 4. 5 cent. jusqu'à 75 grammes, 6 cent. jusqu'à 100 grammes en augmentant de 0,015 par 25 grammes.

Les circulaires, prospectus, etc. sont ainsi tarifés :

1° En dehors du département ou des départements limitrophes.

1 centime jusqu'à 10 grammes.

En augmentant de 1 cent. par 10 gr. jusqu'à 100. A partir de 100 gr. 1 cent par 20 gr.

Poids maximum 3 kilos.

Dans le département de la publication ou dans les départements limitrophes, le tarif est moitié moindre; de plus à partir de 100 gr. la taxe est de 1 cent. par 50 gr.

Le traité de Madagascar

Paris, 23 janvier. — Le traité nouveau que le résident général de France vient de faire signer à la reine de Madagascar est un acte unilatéral qui consacre la souveraineté de la France sur l'île. En raison de son caractère unilatéral, cet acte n'a pas à être soumis à la ratification parlementaire.

Il sera communiqué aux Chambres dès que le gouvernement aura reçu du résident général les renseignements complémentaires qu'il a demandés, c'est-à-dire dans une huitaine de jours, et que notre ministre des affaires étrangères aura fait aux puissances la notification du nouvel état de choses institué à Madagascar.

Le traité est précédé d'un préambule qui marque d'une manière précise que Madagascar est désormais possession française. La reine est maintenue par nous, ainsi que les autres rouages de l'administration hova, mais sous notre autorité. L'administration intérieure de l'île ne relève que de la France.

Pour l'extérieur, c'est la France, seule, qui stipule. Ainsi, le gouvernement pourra fixer en toute liberté le régime douanier de notre possession et exclure toute considération relative au traitement de la nation la plus favorisée, dont les puissances ne sauraient réclamer le *bénéfice, par égalité* avec la *France* qui a le droit de régler comme il lui convient ses rapports économiques avec le pays qu'elle a désormais en sa possession.

Le rappel de M. Lefebvre de Béhaine

Londres, 23 janvier. — On télégraphie de Rome au *Daily Telegraph* que Léon XIII a été très affecté par la nouvelle du rappel de M. Lefebvre de Béhaine. Il considérerait ce rappel comme un affront personnel. Toutefois il a déclaré hier à un cardinal que ses sympathies pour la République n'avaient pas changé et qu'il continuerait à faire de son mieux pour maintenir les bonnes relations du Saint-Siège avec la France.

La France et le Vatican. — La nomination des évêques

Paris, 23 janvier. — L'information suivante est publiée par une Agence officieuse :

« Les négociations entre le Nonce et le ministre des Cultes continue. On annonce que les difficultés, qui s'étaient d'abord élevées au sujet de la nomination des évêques sont en voie d'aplanissement. Une entente est sur le point d'intervenir. Le droit de présentation du gouvernement français resterait entier, tel qu'il a été établi par le Concordat, sans que le Vatican puisse *a priori* demander que tel ou tel nom ne figure pas sur la liste de présentation.

Réunion du conseil de cabinet

Paris, 23 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

LE TRAITÉ DE MADAGASCAR

Le ministre des colonies a fait savoir qu'il avait adressé à M. Laroche, résident général à Madagascar, un télégramme pour le féliciter de la rapidité avec laquelle il a obtenu la signature du traité. Le ministre demande à M. Laroche de lui télégraphier des renseignements complémentaires et détaillés sur les conditions dans lesquelles cette signature s'est effectuée. Le texte du traité ne sera publié qu'après l'arrivée de ces renseignements.

LES OUVRIERS CIVILS DE LA GUERRE

M. Cavaignac a annoncé qu'il instituait une commission chargée de réglementer d'une façon uniforme, en y apportant les améliorations nécessaires, les conditions du travail des ouvriers civils employés dans les différents établissements du ministère de la guerre.

Cette commission aura surtout pour mission de rechercher s'il ne serait pas possible d'instituer des retraites au profit des ouvriers civils de la guerre.

L'EMPRUNT DU TONKIN

Le conseil s'est ensuite entretenu de la discussion sur l'emprunt du Tonkin qui se poursuit aujourd'hui devant la Chambre.

A l'Elysée

Paris, 23 janvier. — Le Président de la République a reçu ce matin M. Hugues, député et maire de Saint-Quentin, accompagné d'une délégation du conseil municipal, qui l'a invité à assister à l'inauguration du monument commémoratif de la défense de Saint-Quentin en 1557, cérémonie qui doit avoir lieu dans le courant d'avril.

Tout en remerciant les délégués de cette invitation, M. Félix Faure a exprimé le regret de ne pouvoir l'accepter parce qu'il s'est interdit d'une façon absolue de faire aucun déplacement au mois d'avril en raison de la proximité des élections municipales.

Le président de la République a reçu également les préfets du Rhône, de la Dordogne et du Tarn.

Les rebelles au Tonkin

Le chef d'une des bandes rebelles qui désolent le Tonkin, Tham Dinck Phung vient de mourir à la suite des blessures qu'il a reçues dans un engagement avec nos troupes.

On a réussi à capturer un second chef de rebelles.

Une nouvelle encyclique

L'*Agence Havas* communique cette dépêche :

« Le correspondant du *Daily News* à Rome, apprend qu'une nouvelle encyclique papale sur « le retour des races anglaises à la religion catholique » est prête et sera publiée dès que les questions internationales seront entrées dans une phase moins aiguë. La nouvelle encyclique répond, paraît-il, aux objections qu'a soulevées, en Angleterre, l'encyclique *Ad Anglos*. »

Les convocations des réservistes et des territoriaux en 1896

Paris, 23 janvier. — La note ministérielle du 4 décembre 1895 relative aux convocations des réservistes et territoriaux en 1896 doit être rectifiée ainsi qu'il suit :

Armée territoriale. — Infanterie : Au lieu de la série unique ou la 1re série sera appelée du lundi 28 septembre au samedi 10 octobre; la 2e du lundi 19 octobre au samedi 31 octobre: lire : du lundi 28 septembre au dimanche 11 octobre; la 2e du lundi 19 octobre au dimanche 1er novembre.

Cavalerie : Au lieu de : seront appelés par voie d'affiches du lundi 28 septembre au samedi 10 octobre, lire : au 11 octobre.

Mêmes rectifications portant sur la désignation du dernier jour pour l'artillerie et le génie territoriaux.

La liste des 104

Paris, 23 janvier. — Dans la *France* de ce soir, M. Aubez, qui signe Dudouyt, maintient que la liste des 104, est exacte, à l'exception d'un nom, celui de M. Cordier, député de Meurthe-et-Moselle. Il s'agit de M. Cordier, député de la Seine-Inférieure, mort sénateur.

Association de l'Industrie et de l'Agriculture franç

L'Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises a adressé aux présidents des Chambres de commerce, des Chambres consultatives, des Syndicats et Comices agricoles une lettre et des notes relatives aux projets de loi sur l'assurance contre les accidents du travail, sur le régime fiscal des successions et sur la revision des patentes.

L'Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises s'attache à démontrer que ces projets dénotent tout un parti pris d'hostilité contre le capital et insiste sur les périls que leur application ferait courir à la production et à l'*Etat lui-même*.

Elle demande enfin à ses correspondants de soumettre cette communication aux Chambres qu'ils président et de faire parvenir au président du Conseil, aux ministres du commerce et de l'agriculture et aux présidents du Sénat et de la Chambre des députés la délibération qui sera intervenue.

Un Préfet et un directeur de journal en Cour d'assises

Nantes, 23 janvier.— On sait qu'un chef de division de la préfecture de la Loire-Inférieure, M. Denoual, révoqué de ses fonctions, pour avoir divulgué certaines communications secrètes, a traduit devant la Cour d'assises, M. Cleiftré, préfet, sous le prétexte que celui-ci avait communiqué à la presse l'arrêté de révocation avec ses considérants.

Cette affaire viendra le mardi 4 mars devant la Cour d'assises de la Loire-Inférieure.

En même temps que M. Cleiftré, comparaîtra devant le jury M. F. Sallères, directeur du journal le *Populaire*, qui a publié l'arrêté.

L'accident du duc d'Orléans

Turin, 23 janvier. — Ce matin, une opération a été faite au pied de Monsieur le duc d'Orléans. L'opération, pratiquée par le professeur Carle, assisté des docteurs Récamier et Catti, a complètement réussi. Le Prince,dont l'état est satisfaisant, a conservé sa gaieté.

Les Trappistes au Congo français

Les Trappistes qui s'étaient établis, il y a deux ans, dans l'Etat indépendant du Congo, dans le district de Stanley Falls, viennent de le quitter pour se fixer dans le Congo français.

Employés de banque infidèles

Neuchâtel, 23 janvier. — Le directeur de la *Banque commerciale neuchâteloise* s'est constitué prisonnier ce matin. Un mandat d'arrêt a été décerné contre le sous-*directeur à la suite de vérifications qui ont* amené la découverte d'un déficit de 1,750,000 francs.

Ce déficit est presque entièrement couvert par les fonds de réserve et les sommes récupérées.

La banque continue donc ses opérations et les créanciers ne courent aucun risque.

Mort tragique d'un officier

Paris, 23 janvier. — Ce matin, le capitaine du génie Fellon, de l'école de guerre, passant devant une maison en construction au 29 de l'avenue de la Motte-Piquet, a été tué par la chute d'un madrier détaché des échafaudages.

M. Cavaignac, ministre de la guerre, a été avisé au Conseil de cabinet du pénible accident. Il a ordonné de prendre toutes mesures pour que la famille du malheureux officier, qui était célibataire, fût prévenue avec tous les ménagements possibles.

Election à la Chambre des communes

Londres, 23 janvier. — Sir J.-H. Haslett, conservateur, a été élu membre du Parlement à Nord-Belfast, où il remplace un autre conservateur.

L'armée anglaise

Londres, 23 janvier. — Lord Lansdowne, ministre de la guerre, parlant hier soir, dans la ville de Salisbury, a traité des mesures prises en vue de la réorganisation de l'artillerie de campagne et a exprimé sa satisfaction des conditions actuelles de l'armée active et de la réserve.

La flotte russe

Londres, 23 janvier. — On télégraphie de Saint-Pétersbourg au *Times* :

« Le tsar a approuvé les bases du budget de la marine pour les prochaines années. A la construction d'un navire anglais, la Russie répondra par la construction d'un navire russe de puissance égale ou même supérieure. Le budget de cette année, qui est de 57.500.000 roubles, sera augmenté tous les ans d'un demi-million de roubles. »

Une réunion des dignitaires maçonniques à Rome

Rome, 23 janvier. — Le journal la *Stampa* dit que la réunion des dignitaires maçonniques du 21 courant a été très agitée, mais n'a produit aucun résultat, quant à l'élection du successeur de M. Lemmi.

Plusieurs orateurs ont mis nettement en avant la question de moralité.

On dit que les Crispiniens arriveront en force de tous les points de l'Italie pour enlever le vote à la prochaine réunion.

On croit que le nouveau grand-maître sera l'ex-député Ballori, actuellement vice-grand-maître. M. Lemmi resterait grand-maître honoraire pendant toute sa vie.

Un président de Tribunal devenu fou

L'opinion publique en Allemagne est fort préoccupée des singuliers jugements rendus par M.Bransewetter, président de la 1re Chambre correctionnelle de Berlin.

Quelques-uns de ces jugements ont donné lieu à des controverses très vives dans les cercles judiciaires.

Or, ce magistrat a dû quitter son siège depuis trois semaines pour entrer dans une maison de santé, où il vient de mourir à la suite d'un accès de folie furieuse.

Ceux auxquels les jugements de ce magistrat fou ont été appliqués resteront en prison, ainsi le veut la loi.

Et pourtant, ils sont œuvre de fou.

Le prince de Battenberg — Deuil de la cour d'Angleterre — les condoléances

Londres, 23 janvier. — A partir d'aujourd'hui jeudi, la cour prendra un deuil de six semaines, en raison du décès du prince de Battenberg.

De nombreux télégrammes de condoléances continuent à arriver à Osborne.

On croit savoir que l'ex-impératrice Eugénie a envoyé un télégramme très touchant dans lequel elle fait allusion *à la mort du prince impérial*.

Presque tous les journaux de Londres consacrent des articles à la mémoire du prince de Battenberg.

Le *Daily Chronicle* dit que l'un des premiers télégrammes de condoléances reçus par la reine venait de l'empereur d'Allemagne.

On télégraphie de Sierra-Leone au *Standard* :

« Le corps du prince de Battenberg a été embaumé à bord du *Blonde*, qui arrivera dans dix jours environ, en Angleterre. »

Londres, 23 janvier. — La reine Victoria est souffrante aujourd'hui. Elle a passé une mauvaise nuit. Cette indisposition est attribuée à la violente émotion que la souveraine a éprouvée hier, quand elle a appris la mort de son gendre préféré.

Tous les journaux publient des articles élogieux sur le prince de Battenberg, ils s'accordent à dire que le prince est tombé victime du devoir tout comme s'il était mort sur le champ de bataille.

On attend ce soir l'arrivée du prince François-Joseph de Battenberg. frère du prince défunt, lieutenant dans l'armée allemande. Le prince a quitté Paris ce matin à 11 h. 50.

Londres, 23 janvier. — Le croiseur *Blonde*, qui ramène le corps du prince Henri de Battenberg. a quitté Sierra-Leone la nuit dernière à 10 heures; il fera relâche à Madère.

LA SITUATION DE LA SOIERIE

Le *Moniteur du tissage mécanique des soieries*, résume ainsi la situation de la fabrique :

Dans les usines de tissage mécanique l'animation n'a pas diminué et dans certains genres, les métiers sont aussi recherchés qu'au milieu de la saison.

En pongée uni chaîne grège tramé schappe, les commissions deviennent de plus en plus abondantes en 52 centimètres jumelle et en 90 centimètres fixes. Le même article, avec des comptes de chaîne plus élevés, se fabrique aussi très largement pour remplacer la faille fond de jupe teinte en flotte.

Le batavia chaîne grège tramé schappe s'est, depuis longtemps, laissé distancer par le pongée, mais, à l'exemple de ce dernier, il a donné naissance à un nouvel article, teint en pièce, plus serré et plus réduit, destiné à se substituer au surah cuit.

Le pongée uni tout soie diminue sensiblement au tissage, et ne donne lieu qu'à de faibles commissions en 80 centimètres pour impression.

La fabrication de la doublure teinte en pièce est toujours des mieux soutenues dans les petits comptes. Il est utile de noter que la plupart des commissions en *sergé*, *polonaise* et *grandes armures* comportent l'emploi de chaînes grège Canton.

L'étoffe pour parapluie teinte en pièce tient peu de place dans les usines mécaniques et y figure seulement par quelques *austria* dans les belles qualités.

L'écharpe grège tramé schappe ne se décide pas à prendre plus d'extension et n'occupe qu'un nombre métiers très restreint.

Le satin chaîne grège tramé coton, assez négligé dans les gros comptes se maintient, dans les qualités légères, au même niveau que le mois dernier,

La vente du chins, de la florentine et de la marceline a encore baissé depuis notre dernier compte rendu. Ce tissu n'a pu, depuis longtemps, trouver qu'un très petit nombre de métiers disposés à se mettre à son service ; les existences de marchandise en placard sont, pour cela, très peu importantes et seraient bien vite réduites à néant si la consommation manifestait de nouveaux besoins.

La mousseline soie dont la vogue dure depuis de longs mois pouvait faire craindre un arrêt de fabrication ; cependant les commissions se succèdent sans relâche et les métiers sont aussi recherchés qu'au début de la campagne.

Le crêpe lisse continue à alimenter avec facilité les usines mécaniques qui font de cette étoffe leur spécialité.

Le crêpe de Chine, après une longue agonie, a fini par disparaître tout à fait et nous ne parlerons plus de lui avant son retour au tissage.

Le *ruban* uni à disposition chaîne grège tramé coton profite d'une belle demande, tandis que le *ruban* façonné, après avoir nécessité de nombreux envois d'échantillons, trompe toute espérance, et ne procure, en retour, que des ordres très médiocres, jusqu'à ce jour.

La fabrication se poursuit pour le damas chaîne grège tramé schappe et tramé coton, mais la période des inventaires que nous traversons n'est pas fertile en ordres nouveaux et, si cet état de choses se prolongeait, il faudrait s'attendre à un ralentissement de la production.

Les mêmes réflexions peuvent s'appliquer aux façonnés teints en pièces fond armure ou fond taffetas chaîne schappe trame soie et chaîne coton tramé tussah, dont la fabrication diminue déjà d'une manière appréciable.

En ce qui concerne l'Inde, l'étoffe du Levant a donné lieu, récemment, à des propositions pour des ordres de brocade chaîne soie qui, pour la plupart, n'ont pas eu de suite à cause de l'insuffisance des prix offerts. Les conditions du change, sur ce marché, se sont un peu améliorées, mais notre fabrique ne paraît pas devoir en recueillir les avantages, car le satin uni dont elle avait conservé, jusqu'à présent, la vente à peu près exclusive, lui est, maintenant disputé par la fabrique allemande qui est parvenue à le produire à plus bas prix. Les affaires avec la Syrie, la Perse et les pays Levantins, un instant arrêtées par les troubles d'Arménie, ont repris leur marche normale pour les tissus accoutumés : brocades, pékins or et argent, gaze façonnée, satin rayé et damas couleur.

Le velours est entré dans la phase de recueillement pour la préparation de la saison prochaine, et sa fabrication s'est, par conséquent, très amoindrie. A Paris, les magasins de détail continuent à écouler facilement l'article velours, surtout dans les nuances myrthe, marron, marine.

Par ses anciennes commissions, le damas cuit noir entretient encore un grand nombre de métiers; toutefois les ordres nouveaux font défaut, du moins pour le moment.

Même note pour le damas cuit couleur dont la fabrication intéresse les ateliers à la main, plutôt que les usines mécaniques.

Les divers façonnés fond taffetas avec effets de fileté, cannelé, chaîne haïtienne, etc., sont plus favorisés. et motivent des commandes qui obligent à la recherche de nouveaux [illegible] à bras, les organisations mécaniques se prêtant moins facilement aux complications que présentent ces étoffes.

Le mouchoir façonné au carré est arrivé au terme de sa campagne, et sa fabrication s'est affaiblie dans tous les genres : chaîne cuit, tramé cuit chaîne grège trames grège et mélangés. La fabrique prépare, pour la saison prochaine, les échantillons qui doivent être soumis à la clientèle française, à partir de la fin du mois courant. L'exportation ne fait naître aucune commande, et c'est seulement à la fin de mars que de nouvelles collections de dessins iront au dehors tenter la fortune.

Comme le mois dernier, le surah, le merveilleux, les taffetas imprimés sur chaîne et les pékins contribuent, sans arrêt et pour une égale part, à l'alimentation des usines mécaniques qui traitent spécialement l'armure tout soie teinte en flotte.

La vente de l'étoffe pour parapluie teinte en flotte est toujours calme, mais l'exportation a motivé la mise en travail de quelques commissions.

Nous avons dit qu'en l'absence de métiers disponibles pour tisser l'ombrelle façonnée teinte en pièce, la mode s'est résignée à adopter, pour la saison prochaine, l'ombrelle nouveauté avec garnitures et volants gaze, mousseline, dentelles, etc.

La fabrication du satin noir chaîne cuit tramé coton, redouble d'activité dans les genres spéciaux pour col, chaussure, gibus et corset. Dans les mêmes établissements mécaniques, la polonaise noire, dans les petits comptes, alimente avec abondance le reste de l'outillage.

A Lyon, les ateliers à la main commencent à être moins encombrés et les demandes de métiers deviennent moins pressants, mais ceux-ci sont encore très occupés à l'achèvement des commissions de Damas ombré, damas jeune fond gros de Tours damas Pékin dégradé satin et gros de Tours, mexicaine à dessins genres Louis XV et Louis XVI, façonnés imprimés lancés jardinière, façonnés double chaîne, genres Haïtienne glacés, taffetas et pékins imprimés sur chaîne glacés et Caméléon, satin Duchesse, imprimés pour moire et velours uni tout soie.

A la campagne, les commissions trouvent aussi plus facilement à se placer sur les métiers à bras, le grand nombre d'ouvriers revenus des champs permettent de mettre en mouvement la totalité des métiers au profit des étoffes que nous avons eu déjà l'occasion de désigner : imprimés sur chaîne, taffetas cuit noir uni glacé et rayé, façonnés fond taffetas, brochés pour col, satin grège, et ruban teint en pièce.

En résumé, le tissage conserve une situation prospère, malgré l'époque déjà très avancée de la saison de travail pour le printemps, et si la transmission des ordres nouveaux souffre de quelque interruption, notamment dans les genres façonnés, nous pensons qu'il [illegible] en grande partie, l'attribuer aux fêtes de [illegible]née et aux inventaires qui ne pouvaient m[illegible] de restreindre, momentanément, les affaires.

A Créfeld, dit le *Textil zeitung*, l'expectation dans laquelle le monde des affaires s'est trouvé placé forcément par les événements survenus dans d'autres domaines, et en outre naturellement par les fêtes, n'a subi encore aucun changement. Successivement, les représentants des maisons de gros ont recommencé leurs voyages. Il ne saurait, bien entendu, être question à cette heure de porter un jugement sur les résultats ; toutefois, on peut déjà en conclure que dans le commerce du détail les dispositions sont favorables, en raison des bonnes affaires des fêtes de Noël. D'autre part, la consommation des étoffes de soie dans le monde entier est actuellement si grande, que le coup porté momentanément aux affaires par les événements politiques et financiers ne saurait être de durée.

La preuve la plus évidente de ce qui précède est fournie par l'activité qui règne en fabrique et par le fait que si les nouveaux ordres, depuis les deux derniers mois ne se donnent plus avec la même facilité que précédemment, aucune surproduction de marchandise ne se trahit cependant pour les divers articles consommés. Ceci est particulièrement le cas en ce qui concerne les étoffes pour robes dans tous les dessins. Il ne peut être question de pénurie pour les articles d'assortiment, le calme qui n'a cessé d'exister dans les relations entre les négociants de gros et de détail depuis des semaines se fait sentir dans la demande. Cependant, il y a également là une situation extrêmement saine, et principalement pour les articles velours et peluches on enregistre des offres surpassant les demandes. Du reste, on a depuis quelque temps meilleure opinion à l'égard du velours façonné, et on en attend une certaine consommation pour l'automne.

Ecole des Sciences sociales et politiques DE LILLE

LA LÉGISLATION DE LA PRESSE, PAR M. GAND
TROISIÈME LEÇON

Un mot caractérise la situation de la presse sous l'ancien régime : compression et arbitraire.

La profession d'imprimeur et celle de libraire ne peuvent être exercées sans un livret, une permission spéciale du roi. Les libraires — imprimeurs (car les deux professions sont généralement réunies), ne peuvent s'établir que dans le quartier de l'Université, ils sont soumis à des visites domiciliaires fréquentes, ils sont surveillés par le Parlement et dénoncés lorsqu'ils sont « mal sentants de la foi, » enfin ils ne peuvent imprimer aucun ouvrage sans avoir obtenu un privilège du roi.

La censure, qui existe dans toute l'Europe à partir du seizième siècle, devient bientôt terrible. Une déclaration de 1563, confirmée par un édit de 1626, défend d'imprimer aucun livre sans la permission du roi sous peine d'être pendu et étranglé. Une ordonnance de 1728 vint adoucir cette situation rigoureuse, mais en 1757 on retourne à la sévérité et on décrète la peine des galères.

En ce qui concerne les mesures répressives, celui qui attaque la religion est passible de la peine capitale, l'hérétique est brûlé ; celui qui se rend coupable de lèse-majesté humaine, qui attaque l'autorité royale, est puni de mort par la décapitation ou la pendaison, suivant sa qualité.

Telle est la législation de l'ancien régime en matière de presse. Mais ici le mot de M. de Tocqueville se vérifie parfaitement : « une règle rigide, une pratique molle. »

Des lois peu sévères sont peu ou point appliquées; elles manquent leur but en le dépassant. Il en fut ainsi sous l'ancienne monarchie. La censure paraissait une formalité redoutable : en fait, on choisissait son censeur et on avait toute facilité pour obtenir l'autorisation exigée par les ordonnances. D'autre part, grâce à la connivence de presque toutes les autorités, une foule de livres imprimés sans privilège circulaient librement en France : les ouvrages de Montesquieu, d'Alembert, Voltaire, Helvétius, Diderot, sont dans toutes les mains, et cela se passe sous l'œil bienveillant de l'administration; si le livre est dénoncé, l'auteur s'excuse en disant qu'on lui a volé son manuscrit. — Un autre moyen bien facile de frauder la loi était d'imprimer en France les ouvrages défendus en indiquant comme lieu de publication une ville d'un pays étranger

En somme, la tolérance était poussée jusqu'aux dernières limites ; mais malheureusement elle s'exerçait surtout au profit des mauvais livres, des ouvrages impies, des produits d'une littérature affrontée et obscène. La police laissait tout faire, sauf une chose cependant : attaquer le roi et son administration ; l'autorité royale était mise à l'abri de toute attaque. alors qu'on laissait sans défense la religion et la morale. Quand on avait à punir, on ne recourait plus à l'intervention régulière de la justice, mais aux lettres de cachets ; on en arrive ainsi à l'arbitraire le plus complet et le plus déréglé.

En face de cette situation déplorable, les cahiers des Etats-Généraux demandent presque unanimement qu'on organise la liberté de la presse dans les justes limites ; le gouvernement de Louis XVI s'apprêtait à leur donner satisfaction, mais la Révolution ne lui en laissa pas le temps.

Bulletin Météorologique

Roubaix, Jeudi 23 janvier 1896.

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
2 heures soir	6° au-dessus	781 m/m	Beau fixe
5 heures soir	4° »	781 m/m	»
9 heures soir	3° »	781 m/m	»
		Vendredi 27 janvier 1896	
Minuit	3° au-dessus	781 m/m	Beau fixe
1 heure matin	3° »	780 m/m	»
2 h. »	3° »	780 m/m	»

Paris. — Jeudi 23 janvier 1895. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — Le minimum barométrique situé hier près de Bodœ, s'est transporté en Finlande. Le baromètre descend faiblement sur le centre et le sud du continent où les hauteurs restent supérieures à 770 mm.; il baisse de 5 mm. et le vent a tourné au S.-S.-E. en Irlande sous l'influence d'une zone de faible pression océanienne qui se rapproche de l'Europe. Le vent souffle d'entre ouest et nord-ouest sur le bassin de la Baltique, il persiste de l'est en France. On signale des pluies sur la Scandinavie, l'Allemagne et les Pays-Bas ; en France, il est tombé 3 mm. d'eau, au Havre et 1 à Cherbourg.

La température s'est relevée presque partout ; elle était, ce matin, de — 11° à Moscou, + 1° à Rome, 2° à Paris et 12 à Alger. On notait 0° au mont Ventoux, — 2° au puy de Dôme et — 8° au pic du Midi. En France, le ciel devient nuageux et la température va se tenir voisine de la normale. A Paris, hier, temps brumeux Moyenne d'hier,22 janvier: 1°4, inférieure de 1°0 à la normale. Depuis hier, midi, température maximum : 2°5; minimum de ce matin : 1°7. Baromètre, à sept heures du matin : 770 mm. 6. — A la tour Eiffel, max., 1°2;minimum : 1°0. Le Caire, (Ghesireh palace) hier, 18°5. — Beau temps.

UN CHOIX ENTENDU

Celui-là me déplait, sa pâte n'est point nette ;
Celui-ci ne sent rien, l'autre sent le ruisseau...
Voici du bon ! Je prends huit boîtes de Congo,
C'est le mieux parfumé des savons de toilette.

Mme Select au savonnier Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les obsèques de M. le docteur Dubron. — Les funérailles de M. A. Dubron, docteur en médecine, ont eu lieu vendredi matin, en l'église Saint-Martin.

Un peu avant la levée du corps qui a été faite par M. le chanoine Berteaux, doyen de la paroisse, une foule nombreuse stationne devant la maison mortuaire.

Le cortège se forme à neuf heures et demie, et se met en marche ; une couronne offerte par la Commission des Hospices est portée, en avant du corbillard.

Les cordons du poêle sont tenus par M. le docteur Butruille, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, président du syndicat médical des cantons de Roubaix; M. le docteur Derville, médecin de l'Hôtel-Dieu, délégué de l'association des médecins du Nord, M. le docteur de Gandt, chevalier de l'ordre de Léopold, ex-président du syndicat médical; M. le docteur A. Godefroy, médecin de l'Hôtel-Dieu; M. le docteur Largillière, médecin du Bureau de Bienfaisance, vice-président du syndicat médical ancien condisciple du défunt; M. Brière, ami personnel de M. Dubron.

Après le corbillard viennent le corps médical de Roubaix et de ses cantons, la commission administrative et le personnel des hospices.

Le deuil est conduit par M. Victor Dubron, oncle du défunt.

Dans la foule qui suit, on remarque MM. les docteurs Olivier, médecin honoraire des hôpitaux, vice-président de la commission administrative des hôpitaux et hospices de Lille, président de l'Association des médecins du Nord ; Lemoine, professeur de clinique à la Faculté de médecine de Lille ; Looten, docteur à Lille ; S. Baudry, professeur à la Faculté de médecine de Lille : l'abbé Delporte, aumônier de l'Hôtel-Dieu ; Thoyer, directeur de la Banque de France ; Henry Bossut ; Henry Mathon ; Paul Wattine ; Pannier, ancien juge de paix ; Barroyer, commissaire central ; Broigne, commissaire d'arrondissement ; Gernez, directeur de l'institut Turgot ; Glaise, directeur d'école communale ; des notabilités du commerce et de l'industrie de Roubaix.

La messe a été dite par M. l'abbé Lefebvre, vicaire et l'absoute a été donnée par M. le doyen de Saint-Martin.

Devant le catafalque a été placée une couronne en marbre blanc, offerte par le corps médical.

La messe a pris fin à onze heures ; le cortège s'est alors dirigé vers la gare, où le cercueil a été déposé dans un wagon pour être conduit à Arras où a lieu l'inhumation.

Sur le quai de départ, M. le docteur Butruille, président du syndicat médical des cantons de Roubaix, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» J'apporte sur ce cercueil les regrets de toute une population douloureusement émue et le suprême salut du corps médical en deuil : permettez-moi de déposer également quelques fleurs au nom de l'amitié désolée.

» Né à Warlus (Pas-de-Calais), le 11 novembre 1847, le docteur Dubron avait fait ses études à Arras et à Paris et était venu s'installer à Roubaix en 1875.

» Notre confrère s'était rapidement acquis une brillante situation, grâce à son savoir et à la façon dont il comprenait le rôle que le médecin doit jouer dans la société.

» Examinée, en effet, au point de vue élevé de la philosophie et de la morale, notre profession, Messieurs, a un caractère si spécial, elle confie à celui qui l'exerce de si grands intérêts, elle le charge de responsabilités si lourdes, elle l'initie à tant de secrets, qu'elle soumet l'accomplissement du devoir à des conditions plus hautes et plus rigoureuses pour lui que pour tout autre.

» L'objet exclusif de la profession médicale est, en un mot, de faire le bien ; aucune autre n'a ce grand privilège.

» Dans toutes, on doit exiger l'honnêteté, celle du médecin est, avec celle du prêtre, la seule dans laquelle ce soit une forme obligatoire de l'honnêteté de se mettre au service de tous, d'élever les intérêts d'autrui au dessus du sien propre, de braver les dégoûts et les fatigues, de risquer sa vie pour le salut de ses semblables.

» C'est de ces considérations que s'inspirait Dubron, dans l'exercice de son art.

» D'une simplicité qui lui attirait la sympathie, ennemi du charlatanisme, du savoir faire, et du faire savoir, il se créa rapidement une belle et nombreuse clientèle, basée sur sa science obstétricule et sur les soins intelligents qu'il donnait à ses malades.

» Avec des allures un peu particulières, empreintes même d'une certaine originalité; sous les dehors d'une indifférence qu'il exagérait à dessein, quand il voulait cacher ses émotions, Dubron était un sentimental, doué d'un excellent cœur.

» Ai-je besoin de vous rappeler, Messieurs, la consternation et la désolation qui s'emparèrent de tout Roubaix, à la nouvelle de sa maladie, bientôt suivie de l'annonce prématurée de sa mort ?

» Ce fut comme un coup de foudre, précédé d'un éclair qui, illuminant soudain cette vie, en apparence obscure et modeste, fit revivre aux yeux de ses clients et malades reconnaissants, tous les services rendus, les opérations habilement pratiquées, les misères partagées, les fatigues et les veilles subies par notre malheureux ami.

» Quoi de plus éloquent et de plus consolant pour sa famille, Messieurs, que cette longue procession de toutes ces personnes amies, qui venaient s'inscrire à sa porte, espérant tous les jours apprendre l'heureuse nouvelle d'une amélioration survenue dans l'état de leur médecin malade ?

» Quoi de plus touchant que ces délicates attentions, que ces pieuses promesses de pèlerinages pour obtenir la guérison de Dubron, hélas ! frappé à mort ?

» C'est que notre confrère était l'ami de tous ses clients, c'est qu'il avait forcé la reconnaissance de tous, par sa bonté inaltérable au lit des malades, par le dévouement avec lequel, après avoir posé un diagnostic sûr, il leur donnait ses soins éclairés

» Par l'aménité de son caractère, Dubron s'était aussi attiré l'estime et l'amitié de tous ses confrères.

» Dans ses rapports avec ces derniers, il se montrait comme en toutes choses, bon, serviable; et jamais une parole amère ne sortit de sa bouche.

» Il ne se donnait pas la triste et facile satisfaction de la critique entre médecins, arme qui blesse autant celui qui la manie, que celui qu'elle frappe, et qui atteint la profession tout entière, dans sa considération aux yeux du monde.

» Roubaix a fait ce matin à ce médecin, des funérailles touchantes et magnifiques, dont l'honneur rejaillit en partie sur le corps médical, parce que Dubron s'était toujours inspiré de la dignité professionnelle,

» Et je salue ce médecin véritablement bon.

» Je salue ce confrère qui comprenait si bien les devoirs de la confraternité.

» Ce n'est pas tout, Messieurs, nous inscrivons le nom de Dubron sur le trop long martyrologe de la profession médicale.

» Dubron meurt à 48 ans, de la fièvre typhoïde.

» Médecin de l'Hôtel-Dieu, chargé du service des maladies épidémiques, il avait, pendant ces derniers mois, dû donner ses soins à de nombreux malades, atteints de typhoïde infectieuse ; il en avait également soigné un grand nombre de cas, en ville, surtout dans la classe ouvrière, car bien qu'à la tête d'une clientèle choisie, il ne croyait pas pouvoir refuser ses services aux déshérités de la fortune.

» Sans doute, il m'est difficile d'affirmer et de prouver que Dubron a pris le germe de son mal au chevet d'un de ses nombreux malades; mais ce que vous savez tous, Messieurs, c'est que la fièvre typhoïde a trouvé chez lui un terrain tout préparé pour sa fatale évolution : Dubron, était en effet un surmené de la profession médicale : Depuis 20 ans, pour satisfaire aux exigences de sa clientèle toujours croissante, et de la spécialité fatigante de l'art des accouchements, Dubron multipliait ses heures de travail, n'observait pour lui-même aucune des règles de l'hygiène qu'il imposait si bien aux autres; était obligé à de fréquentes veilles, et rentrant chez lui exténué, en était réduit, ou à demander au chloral quelques heures de repos ou à souffrir de l'insomnie, résultat de son épuisement nerveux.

» Voilà ce qui a tué Dubron, Messieurs ; voilà ce qui permettra d'inscrire sur sa tombe ces mots qu'on applique au soldat, qui ne répond pas à l'appel, le soir d'une bataille meurtrière : « *Mort au champ d'honneur !* »

» Haut les cœurs, mes chers confrères, nous saurons aussi faire tout notre devoir.

» Et je salue ce médecin, mort victime du dévouement professionnel.

» Je salue également en Dubron, le fils modèle de piété filiale.

» Personne n'ignore quel culte il professait pour ses vieux parents, et de quelle façon délicate il comprenait l'accomplissement de ses devoirs filiaux, leur sacrifiant tout, peut-être jusqu'au bonheur de se créer un foyer.

» Que son père et sa mère, dont il était l'orgueil et le soutien après avoir réalisé toutes leurs espérances; que ces parents, maintenant plongés dans le deuil et l'affliction: que cette sœur, qui professait un culte pour son frère, reçoivent ici l'hommage de nos sympathiques et respectueuses condoléances.

« Mon cher Dubron,

» Les conseils, les soins et l'affection de tes amis, auxquels s'étaient adjoints des praticiens et des maîtres éminents, n'ont pu t'arracher à l'impitoyable mort,

» C'est qu'il en était décidé autrement par une Volonté supérieure, infiniment plus puissante que la nôtre, et devant laquelle tu t'es docilement incliné avant de mourir.

» Je te dis un solennel adieu ! Adieu ! au nom de tes confrères et de tes amis, au nom de cette foule silencieuse et recueillie qui vient de saluer ton funèbre cortège; au nom de tous ceux qui t'ont estimé, c'est-à-dire, de tous ceux qui t'ont connu. Adieu !

» Nous avons la conviction que tu as reçu dans un monde meilleur, la juste récompense de ton travail : le repos et la paix. »

La foule s'est retirée vivement impressionnée.

Les travaux pour la distribution des eaux potables. — Dans tous les quartiers de la ville, des équipes d'ouvriers sont occupées à opérer les raccordements de la canalisation d'eau potable des grandes artères, avec l'ancienne canalisation des eaux de la Lys qui existe dans les rues latérales.

Le classement de la rue des Pyramides. — Une enquête est ouverte sur le projet de classement, de nivellement et de mise en état de viabilité de la partie de la rue des Pyramides comprise entre les rues d'Oran et de Philippeville.

Le projet, avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie pendant quinze jours, du 28 janvier courant jusqu'au 11 février prochain inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la Mairie, pendant trois jours les 12, 13 et 14 février, de 3 à 4 heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur le dit projet.

Fin de la grève du tissage Henri Prouvost. Dans la matinée de jeudi, de nouvelles rentrées d'ouvriers grévistes ont eu lieu au tissage mécanique de M. Henri Prouvost, rue du Nouveau-Monde, où les tisserands s'étaient mis en grève, mardi à onze heures.

Les autres grévistes, a dit M. Henri Prouvost à l'un de nos reporters, se sont présentés à deux heures, annonçant qu'ils reprendraient le travail vendredi matin, à l'heure habituelle et aux anciennes conditions.

L'*Egalité*, dans son dernier numéro, dit que les ouvriers avaient demandé la « suppression d'une religieuse attachée à l'établissement ».

M. H. Prouvost a déclaré que la religieuse dont il s'agit passe de temps à autre à l'établissement pour connaître les ouvriers malades, auxquels elle rend visite et porte des secours. Là se borne le rôle de la religieuse.

La « Bouchée de Pain » et le « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de jeudi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 1680 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 1370 soupes aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 29 lits ont été occupés.

Une petite fille brûlée vive, rue de Lannoy. — Un affreux accident a, jeudi matin, vivement impressionné les habitants du fort Despretz, rue de Lannoy. Une fillette de trois ans, Marie Lamblin, a eu le corps entièrement brûlé par du café en ébullition.

Il était huit heures du matin environ quand Mme Lamblin, enlevant de sur le poêle une bouilloire pleine de café destiné au déjeuner de la famille, la déposa au milieu de la cuisine. La petite Marie s'en étant approchée, en jouant, la jeta à terre, en tombant, elle-même, à la renverse.

Tout le liquide brûlant se répandit sur le corps de la pauvre enfant : et malgré que sa mère l'eût prise aussitôt dans ses bras, la petite Marie a été entièrement brûlée.

Quelques voisines, attirées par les cris, se mirent en devoir de déshabiller la malheureuse fillette : la peau si tendre de l'enfant vint avec les vêtements !... M. le docteur Dubar a donné les soins les plus délicats à la petite Marie Lamblin, dont la vie est assurément en danger.

Deux meules de paillassons incendiées. — Quatre arrestations. — Dans la soirée de jeudi, vers cinq heures, le feu a détruit deux meules de paillassons, élevées à l'extrémité de la rue Daubenton et appartenant à M. Frère, entrepreneur. Les dégâts s'élèvent à un millier de francs.

Comme les meules en flammes sont très éloignées des habitations, le secours des pompiers a été jugé inutile.

Le bruit s'est répandu dans la foule, accourue pour voir l'incendie, que des gamins qui jouaient avaient mis le feu aux paillassons.

L'agent Doyen et le garde Mayeux, arrivés les premiers sur les lieux du sinistre ont maintenu la foule à distance.

Un garçon de quinze ans, Henri Desbonnet, évadé depuis quelque temps, de l'hospice d'une commune des environs de Lille, a été arrêté comme étant l'auteur principal de l'incendie; trois autres gamins de douze à quatorze ans ont également été arrêtés.

Tous les quatre, par ordre de M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, ont été écroués au dépôt central, vers huit heures du soir.

Une arrestation pour escroquerie. — Les agents de sûreté Gautier et Pontier, ont arrêté, jeudi soir, à son domicile, cour Grau, rue des Longues-Haies, en vertu d'un mandat d'amener, un employé de commerce, Achille Ego, âgé de 27 ans, inculpé d'escroquerie au préjudice de *plusieurs commerçants de Béthune*.

Ego a été écroué au dépôt central en attendant son transfert à Béthune, pour être mis à la disposition du parquet de cette ville.

Un jeune homme atteint du « delirium tremens ». — Les habitants de la rue Jacquart étaient assez surpris, jeudi, à midi, de voir gesticuler et courir dans un costume des plus primitifs, un jeune homme de 28 ans, Juste Cauchez.

Arrêté presqu'aussitôt, Cauchez a été reconnu atteint du *delirium tremens*.

M. le docteur Carette, qui l'a examiné, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

La fraude. — Mercredi, vers 7 heures et demie du soir les préposés Mottier et Barbier de la brigade de Roubaix gauche, ont arrêté au passage du Hutin deux jeunes bâcleurs, Félix Gilsbergs, âgé de 17 ans et Théophile Brassino, âgé de 15 ans, tous deux domiciliés à l'étranger. Les charges saisies consistaient en 6 kilogs d'allumettes chimiques en bois, d'une valeur de 27 francs. Les deux fraudeurs ont été remis à la gendarmerie.

Croix. — *Violences exercées sur un conducteur de tramway.* — M. Seguin, commissaire de police, a dressé procès-verbal, mercredi à 10 heures du soir, contre un boucher de Roubaix, M. L..., pour avoir insulté et frappé le conducteur de tramway Fournaut, qui lui faisait une observation.

— *Une arrestation pour vagabondage.* — Le garde-champêtre Delforterie, a procédé jeudi matin, à l'arrestation d'un journalier, Henri Armand, âgé de 51 ans, sans domicile fixe.

Wasquehal. — *Le mouvement de la population pendant l'année 1895.* — Voici pour l'année 1895, le mouvement de la population à Wasquehal :

Naissances : Garçons, 79 légitimes; 3 naturels non-reconnus; 1 naturel reconnu. Filles : 68 légitimes; 7 naturelles non reconnues; 1 naturelle reconnue.

Naissances par nationalité. — Français : garçons, 50 légitimes; 3 naturels. Belges : garçons, 29 légitimes; 1 naturel. Français : filles, 45 légitimes; 4 naturelles, Belges : filles 23 légitimes; 3 naturelles. — Une naissance double a donné un garçon et une fille.

Mariages : Entre garçons et filles, 28; garçons et veuves 2; veuf et fille, 1; veufs et veuves, 3; veuf et divorcée, 1.

Mariages par nationalité : Entre français et françaises, 21; français et belges, 4; belges et françaises, 8; belges et belges, 2.

1 mariage a été précédé d'actes respectueux; 2 mariages ont donné lieu à la rédaction d'un contrat ; 1 mariage porte légitimation d'enfant naturel; 1 enfant a été légitimé par le mariage.

Epoux qui ont signé leur nom sur l'acte de mariage, 32; époux qui ont déclaré ne pas savoir signer,3;épouses qui ont signé leur nom sur l'acte de mariage, 26;épouses qui ont déclaré ne pas savoir signer, 9.

Décès : garçons et enfants 33; mariés 9; veufs 7. — Filles et enfants 26; mariées 12; veuves 8.